Accès aux professions et métiers réglementés

IMMIGRATION

Le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, mis sur pied par le gouvernement du Québec en mars 2004, a remis son rapport à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault, le 18 mars dernier. La ministre Thériault a profité de cette occasion pour présenter l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger .

ntitulé Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés, ce rapport fait état des difficultés auxquelles se heurtent les personnes immigrantes pour faire reconnaître leur formation et leur expérience par les organismes québécois de réglementation.

«Je suis d'ores et déjà assurée que ce rapport et ses recommandations, fruits d'une vaste consultation, nous permettront de faire un pas de plus pour que les efforts du Québec en matière d'intégration et d'insertion durable en emploi rapportent des résultats probants. Je confirme aussi que nos actions visant à ouvrir l'accès aux professions et métiers réglementés se feront dans le respect du principe de protection du public», a déclaré la ministre Thériault.

Présidé par la députée de Chambly, Mme Diane Legault, et composé de MM. Yvan Bordeleau, député de l'Acadie, Laurent Lessard, député de Frontenac et ministre du Travail, ainsi que d'Eric R. Mercier, député de Charlesbourg, le Groupe de travail a consulté la population du Québec et

les intervenants concernés par la reconnaissance des acquis, notamment les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire et les organismes communautaires. Ainsi, le Groupe de travail a rencontré une trentaine d'organismes touchés par la question et a reçu 47 mémoires et une cinquantaine de témoignages.

«Des projets antérieurs ont démontré qu'il est possible de faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés, a précisé Mme Legault. Il faut généraliser les bonnes pratiques déjà adoptées par certains ordres et promouvoir de nouvelles approches pour aplanir les difficultés liées au processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Le Québec ne peut que s'enrichir de l'expérience et des compétences de ces nouveaux citoyens.»

La ministre Thériault a également présenté l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger mise sur pied dans



la foulée du Forum des générations.

Incidemment, le premier ministre, M. Jean Charest, est venu saluer les membres de l'équipe afin de témoigner de l'importance que le gouvernement accorde à ce dossier.

Présidée par un représentant de la société civile, cette équipe est notamment composée de représentants des organismes de réglementation et d'établissements d'enseignement. Elle proposera des moyens concrets, susceptibles de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de

Le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés, est disponible dans le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à l'adresse : www.micc.gouv.qc.ca .

Nous en donnons ci-dessous un résumé des recommandations et des actions à entreprendre pour les concrétiser.

Extrait du rapport Legault

Récapitulatif des recommandations du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés

- du Québec par la mise en place des mé- précédente par la voie de ce comité. canismes qui permettent au MICC de ment du Québec en matière d'intégration des personnes immigrantes.
- Susciter l'engagement de tous les acteurs en faveur de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes par la mise en place d'un comité permanent de coordination interministérielle regroupant les sous-ministres des ministèserait présidé par le MICC.

Ce comité aurait pour mandat d'assurer la cohérence et la continuité des actions ministérielles en matière d'accès aux professions et métiers réglementés et d'effec-

* Renforcer le rôle conseil que le mi- tuer un suivi de la mise en œuvre des re- mentés en d'autres langues que le français, vice d'accompagnement personnalisé en nistère de l'Immigration et des Com- commandations du Groupe de travail qui l'anglais et l'espagnol, en fonction des utilisant les outils en ligne munautés culturelles (MICC) joue en seront retenues. Le MICC pourrait no- besoins les plus importants, par exemple • Élargir le mandat du Service d'informamatière d'intégration des personnes tamment jouer le rôle conseil dont il est en tenant compte de l'importance des tion sur les professions réglementées afin immigrantes auprès du gouvernement fait mention dans la recommandation bassins de recrutement.

- *Améliorer l'information sur les pro- d'autres professions et métiers réglemen- métiers réglementés. jouer un rôle conseil auprès du gouverne-fessions et métiers réglementés par les tés. actions suivantes:
 - MICC.
 - Traduire en anglais et en espagnol l'inprofessions régies par les ordres profes- formation disponibles.
 - ble de l'information générale portant sur mentés par les actions suivantes: l'existence de professions et métiers régle-• Offrir aux candidats à l'étranger un ser-

- Fournir l'information sur les perspecti- les avenues possibles d'emplois dans les glementés lors de la promotion de ves professionnelles qui soit facilement domaines connexes aux professions et l'immigration et de la sélection des accessible à partir du site Internet du métiers réglementés qui n'exigeraient pas candidats indépendant. Pour ce, il nécessairement l'obtention d'un permis faudrait:
- formation sur les professions et métiers Favoriser l'élaboration d'outils d'autoé- visant à faire la promotion de l'immigrares touchés par la question de l'accès aux réglementés diffusée par le MICC, et no-valuation en ligne dans une perspective de tion au Québec donnent un éclairage juste professions et métiers réglementés et qui tamment les fiches spécifiques sur les complémentarité des autres modes d'in- et réaliste sur les difficultés et les enjeux
 - * Accompagner les candidats à l'exer-• Évaluer la pertinence de rendre disponi- cice de professions et de métiers régle-

- que ce service soit accessible depuis l'é-• Créer des fiches d'information pour tranger et pour plus de professions et de
- * Tenir compte des difficultés liées à • Rendre disponible de l'information sur l'accès aux professions et métiers ré-
 - S'assurer que les messages du MICC liés à l'accès aux professions et métiers réglementés.
 - Tenir compte des exigences des organismes de réglementation lors de la sélection des personnes immigrantes. Ces éléments

IMMIGRATION

Accès aux professions et métiers réglementés

dération.

- sur les conditions pour les exercer.
- * Améliorer le processus de reconnaissance des acquis par les actions suivantes:
- Étudier la possibilité, lorsque les outils d'évaluation le permettent et que le bassin de candidats est suffisant, d'évaluer les candidats dès l'étranger dans les principaux pays d'où provient l'immigration.
- Demander à tous les organismes de réglementation qui n'ont pas de règlement vées en vue de signer des ententes qui permettant de reconnaître les acquis d'adopter un règlement en la matière.
- * Examiner la possibilité d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires favorisant l'obtention du droit d'exercice. Il faudrait à cette fin:
- Entreprendre l'examen des lois, règlements et pratiques des organismes de réglementation afin de vérifier s'ils comportent des obstacles systémiques bloquant l'accès aux professions et métiers réglementés aux personnes formées à l'étranger. Cet examen ne devra pas négliger la question des coûts et des délais administratifs. Cet exercice devrait être réalisé par • Poursuivre les efforts de révision de l' vrait être supervisé par l'Office des proce qui concerne les autres professions et établissements d'enseignement. métiers réglementés, par les ministères responsables des organismes de réglementation concernés;
- Adopter des normes d'équivalence de hors du Québec. conditions et modalités supplémentaires d'admission dans tous les cas où les règlements des organismes de réglementation prévoient de telles conditions ou modalités pour l'obtention du droit d'exercice;
- Adopter des normes d'équivalence qui permettent à tous les organismes de réglementation de prendre en compte de manière équitable l'expérience de travail per-
- * Simplifier les procédures de délivrance des permis par les actions suivantes:
- blissements d'enseignement étrangers. Le tation: Groupe de travail recommande d'encou-

pourraient être pris en compte au mo- rager les organismes de réglementation à • Mettre en œuvre des moyens pour assu- française et particulièrement du vocament de l'évaluation de la formation et de examiner les formations de certains pays rer un financement récurrent des forma- bulaire technique lié à la profession. l'expérience, en modifiant certains critères en vue de standardiser, le plus possible, tions d'appoint qui auront démontré leur Pour cela il faudrait: de la grille de sélection ainsi que leur pon- les décisions de reconnaissance de l'équi- pertinence. Il pourrait être envisagé de valence de diplôme.

- fait signer aux candidats à l'exercice de ordres professionnels puissent délivrer nismes de réglementation et les établisse- sur la francisation. certaines professions ou de certains mé- des permis de différentes catégories per- ments d'enseignement pour assurer l'élatiers réglementés de telle manière qu'elles mettant de faciliter l'intégration des pro- boration et l'offre suffisante de formation contiennent une information plus précise fessionnels formés à l'étranger. La régle- d'appoint pour une mise à niveau des de permis sur permis.
 - * Offrir une aide financière aux personnes immigrantes engagées dans un processus de reconnaissance des acquis . Pour ce, il faudrait:
 - · Approcher des employeurs, des institutions financières ou des fondations pripermettront d'offrir une forme d'aide financière aux personnes immigrantes qui se sont engagées dans un processus de reconnaissance des acquis;
 - Étudier la possibilité de mettre en place des instances de médiation indépendantes qui seraient chargées d'examiner les plaintes liées à la reconnaissance des acquis et de jouer un rôle de médiateur auprès des organismes de réglementation.
 - * Améliorer l' Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Il faudrait pour cela:
- les organismes de réglementation. Il de- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec afin qu'elle réponde fessions du Québec, pour les professions davantage aux besoins des organismes de régies par les ordres professionnels et, en réglementation, des employeurs et des
 - grantes au sujet de l'apport de l' Évaluation comparative des études effectuées
 - * Améliorer l'offre de formation d'ap- au mentorat en : point par les actions ci-dessous énu- • Mettant en œuvre des mécanismes vimérées:
 - Veiller à ce que la Politique gouvernetes et de formation continue soit implan- d'une profession ou d'un métier régletée de façon diligente, particulièrement en mentés de sa familiariser avec la culture ce qui concerne la formation d'appoint;
- Encourager les organismes de réglemen- portent des obstacles à l'accès des person- ne nécessitant pas de permis d'exercice lement accordées et refuses. tation à conclure des ententes avec des nes immigrantes à des formations courtes afin de leur permettre de se familiariser organismes de réglementation ou des éta- prescrites par les organismes de réglemen- avec ce milieu de travail.

- faire appel à la contribution d'employeurs;
- mentation pourrait notamment permettre compétences en fonction du contexte de créer des permis restrictifs de différen- québécois. Par exemple, il y aurait lieu tes catégories et permettre la délivrance d'étudier la possibilité d'assurer un meilleur arrimage entre les comités de formation des ordres professionnels et les établissements d'enseignement afin d'assurer une plus grande disponibilité des formations prescrites. La portée des règlements en matière de reconnaissance des acsur les comités de formation des ordres professionnels pourrait être élargie et in- • Appuyant les organismes de réglementaclure cet objectif;
 - Examiner la possibilité de mettre en œuvre des formations d'appoint s'ap- • Rendant accessibles, pour les empuyant sur des modèles innovateurs, par ployeurs et les établissements d'enseigneexemple en tirant profit des technologies ment, des services d'information et de de l'information. Les employeurs, ainsi soutien en matière d'évaluation des comque les organismes d'insertion en emploi, notamment ceux issus des communautés culturelles, pourraient également jouer un rôle accru en matière de développement des compétences des personnes immigrantes;
 - Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement offrant de la formation à distance afin de concevoir et d'offrir des formations d'appoint;
- En ce qui concerne l'apprentissage de la langue française, et particulièrement du vocabulaire lié à la profession ou au métier, des outils d'apprentissage en ligne, accessibles dès l'étranger, pourraient être élaborés. Des outils d'autoévaluation des • Recueillant les informations nécessaires • Mieux informer les personnes immi- compétences en français pourraient aussi être offerts en ligne.
 - Favoriser l'accès aux stages d'observation et d'immersion professionnelle,
- sant à favoriser l'accès aux stages d'observation et d'immersion professionnelle afin mentale en matière d'éducation des adul- de permettre aux candidats à l'exercice du milieu de travail québécois;
 - onfier au ministère de l'Éducation le Étudiant la possibilité d'expérimenter
 - * favoriser l'apprentissage de la langue

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action Des intérêts com-• Modifier les déclarations que le MICC • Modifier la réglementation pour que les • Établir des partenariats entre les orga- muns, des valeurs partagées qui portent
 - Favoriser la collaboration entre l'Office québécois de la langue française et les ordres professionnels afin de s'assurer que les examens de cet organisme permettent de bien évaluer si les candidats possèdent une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de la profes-
 - Soutenir les différents intervenants
 - tion dans leurs efforts de mise au point d'outils d'évaluation des compétences;
 - pétences acquises hors du Québec;
 - Établissant des partenariats entre le MICC, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement pour favoriser un échange d'expertise en matière d'évaluation des diplômes;
 - Poursuivant la production et la diffusion des guides de comparaison des études, tel que cela est prévu dans le Plan d'action Des valeurs partagées, des intérêts com-
 - * Assurer un suivi des actions en matière d'accès aux professions et métiers réglementés en :
 - à l'analyse de la performance des actions du MICC et de ses services. Le MICC pourrait notamment élaborer des indicateurs de suivi permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de reconnaissance des acquis et en présenter les résultats dans son rapport annuel;
 - · Demandant aux organismes de réglementation d'inclure dans leur rapport annuel, lorsque ce n'est pas déjà le cas, une section précisant les actions qu'ils ont menées visant à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger ainsi que les résultats obtenus mandat de poursuivre l'examen de ses des formules visant à offrir à des person- Ces résultats devraient notamment précirégimes pédagogiques et de ses règles nes engagées dans le processus de recon- ser le nombre de demandes de reconnaisbudgétaires régissant les établissements naissance des acquis des emplois dans un sance d'équivalence recues ainsi que le d'enseignement afin de vérifier s'ils com- milieu de travail lié à leur profession mais nombre d'équivalences accordées, partiel-